



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
des collèges du département de la Manche

Caen, le 17 janvier 2014

**LE RECTEUR**

Délégation Académique  
à l'Action Culturelle

Dossier suivi par :

**Françoise GUITARD**  
Déléguée Académique  
à l'Action Culturelle

**Anne Boucker**  
IA/IPR  
Coordonnatrice académique  
EDD

**Charles Boulland**  
Professeur relais  
académique EDD

Téléphone  
02 31 30 15 39  
02 31 30 16 71  
Télécopie  
02 31 30 15 33

Mél.  
daac@ac-caen.fr  
anne.boucker@ac-caen.fr  
charles.boulland@ac-caen.fr

168, rue Caponière  
B.P. 6184  
14 061 CAEN CEDEX

[www.ac-caen.fr](http://www.ac-caen.fr)

**Objet : Appel à Candidatures - Reconnaissance des Etablissements en Démarche de Développement Durable (E3D)**

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, l'Education Nationale s'est engagée dans la labellisation des établissements en démarche de développement durable (BO n°31 du 29 août 2013).

Les établissements scolaires sont maintenant vivement invités à entrer dans une démarche globale de développement durable en combinant les enseignements, la vie scolaire ainsi que la gestion et la maintenance de la structure, dans le cadre d'un projet impliquant l'ensemble de la communauté éducative et ouvert sur les territoires de vie des élèves. Une telle démarche systémique ne peut se concevoir sans une politique partenariale, tournée vers les autres acteurs du développement durable, à toutes les échelles.

L'Académie de Caen développe depuis longtemps déjà une expertise reconnue en matière d'Education au Développement Durable et impulse, en partenariat avec les collectivités territoriales, une politique active en direction des établissements souhaitant s'engager dans une démarche de développement durable.

Le Rectorat et le Département de la Manche accompagnent déjà les collèges qui mettent en oeuvre des projets de développement durable dans le cadre du groupe d'appui bas-normand aux E3D, adossé à une convention multipartite signée en octobre 2009 (Région Basse-Normandie, Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, ADEME, Agence de l'Eau Seine-Normandie, DREAL, DRAAF, GRAINE Basse-Normandie). Dans ce cadre, le Département de la Manche soutient tout particulièrement ces initiatives au titre des appels à projets « Développement Durable » mis en place depuis l'année scolaire 2008-2009.

Les établissements qui ont fait le choix de s'engager dans une telle démarche doivent aujourd'hui voir leurs initiatives reconnues par les autorités académiques et la collectivité territoriale de rattachement. Outre la reconnaissance d'un engagement concerté et réfléchi de la communauté éducative, il s'agit également de faire connaître et mutualiser les bonnes pratiques afin d'inciter de nouveaux établissements à s'inscrire dans des démarches globales de développement durable.

Les établissements d'ores et déjà engagés dans une démarche globale de développement durable peuvent donc demander à bénéficier d'une reconnaissance académique. Cette reconnaissance constituera un gage de qualité et de cohérence du projet porté par l'établissement ainsi qu'un outil de communication interne et externe.

Les établissements qui le souhaitent sont invités à positionner leur degré d'avancement dans la démarche (grâce à l'échelle de positionnement en annexe) et à candidater, selon les cas, pour une reconnaissance de niveau 1, 2 ou 3. Un jury, constitué de représentants des membres du groupe d'appui bas-normand aux E3D, prioritairement du Rectorat et du Département de la Manche, examinera les demandes.

A ce jour, huit établissements de la Manche ont obtenu la reconnaissance E3D : sept collèges se sont vus attribuer une reconnaissance de niveau 1 (les collèges publics « Marcel Grillard » de Bricquebec, « La Bucaille » et « Le Ferronay » de Cherbourg-Octeville, « Etenclin » de La Haye du Puits, « Le Marais » de Saint Jean de Daye, « Félix Buhot » de Valognes et le collège privé « Le Bon Sauveur » de Saint-Lô) et un autre, une reconnaissance de niveau 2 (collège « Pierre Aguiton » de Brécey).

Vous trouverez en annexes toutes les informations relatives au dossier de demande de reconnaissance dont les pièces seront à transmettre par voie électronique conjointement au Rectorat ([charles.boulland@ac-caen.fr](mailto:charles.boulland@ac-caen.fr)) et au Département de la Manche ([christelle.girard@manche.fr](mailto:christelle.girard@manche.fr)) pour **le 28 mars 2014**.

Nous connaissons le dynamisme des établissements de la Manche en matière d'Education au Développement Durable et souhaitons que cette proposition de reconnaissance académique soit un outil de valorisation de l'investissement de l'ensemble des acteurs au service de finalités et de valeurs que nous partageons.

**Le Recteur  
de l'Académie de Caen**

**Le Président  
du Conseil général de la Manche**

**Christophe PROCHASSON**

**Jean-François LE GRAND**